

**Phase préparatoire d'un guide de référence des dispositifs contribuant à l'information et à l'éducation des enfants et des jeunes ainsi qu'à la formation des professionnels dans le cadre de l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant.**

**Chercheuse :** Christine DEGRAUX

**Responsables :** Catherine CUVELIER, Responsable scientifique de la bibliothèque de Psychologie et des Sciences de l'Éducation, ULg.

Paul THIRION, Directeur du Réseau des bibliothèques de l'ULg.

## TABLE DES MATIÈRES

<i>Table des matières</i>	2
<b>1. Objectifs de l'étude</b>	<b>3</b>
<b>2. Affinement de la structure de la base de données et du système de classification multicritères</b>	<b>5</b>
<b>3. Elargissement de l'inventaire initial</b>	<b>11</b>
<b>3.1. Critères d'inclusion</b>	<b>11</b>
3.1.1. Définition de l'objet de recherche	11
3.1.2. Sélection des dispositifs du premier inventaire	13
<b>3.2. Source de l'information récoltée</b>	<b>13</b>
3.2.1. Contacts avec les acteurs de terrain	14
3.2.1.1. Méthodologie	14
3.2.1.2. Résultats	16
3.2.2. Poursuite des recherches sur Internet	18
3.2.2.1. Méthodologie	18
3.2.2.2. Résultats	19
<b>4. Préparation d'un masque de saisie</b>	<b>21</b>
<b>5. Préparation de pages de recherche destinées à la consultation de la base de données</b>	<b>23</b>
<b>6. Analyse sommaire des caractéristiques des dispositifs retenus</b>	<b>25</b>
6.1. Support le plus utilisé	25
6.2. Public destinataire le plus ciblé	26
6.3. Contexte d'utilisation le plus représenté	26
6.4. Place des différents articles de la CIDE dans les dispositifs repérés:	27
<b>7. Perspectives futures</b>	<b>30</b>
<b>7.1. Développement du guide de référence</b>	<b>30</b>
7.1.1. Problème de l'élargissement des critères	30
7.1.2. Amélioration de la couverture de l'inventaire et de l'accès aux dispositifs	30
7.1.3. Eléments annexes à ajouter à l'inventaire	30
7.1.4. Droits et devoirs	32
<b>7.2. Idées de développement d'outils ou d'initiatives</b>	<b>34</b>
<b>8. Conclusion générale</b>	<b>35</b>

## 1. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

La présente étude, commanditée par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse du Ministère de la Communauté française, s'inscrit dans la lignée du premier inventaire réalisé par Mlle Barbara Lembo (ULg) en septembre 2003 et a pour objectif général de préparer un guide de référence des dispositifs francophones contribuant à l'information et l'éducation des enfants et des jeunes, ainsi qu'à la formation des professionnels, dans le cadre de l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE).

Pour rappel, le premier inventaire avait comme objectifs :

- d'une part, de réaliser un inventaire national des dispositifs de formation et de diffusion faisant explicitement référence à la Convention internationale des droits de l'enfant ;
- d'autre part, de repérer, au-delà des initiatives belges, des dispositifs originaux mis en place à l'étranger, dans le but de comparer les avancées et lacunes de la Belgique en matière de diffusion de la CIDE, à la lumière d'ae certaines actions organisées dans d'autres pays.

Cette seconde recherche a pour objectifs particuliers de :

- Affiner la structure de la base de données et du système de classification multicritères, notamment en vue de permettre d'y accéder par trois chemins différenciés : un destiné aux enfants pour les dispositifs directement accessibles sur Internet, un destiné aux jeunes pour les mêmes types de dispositifs, et un pour les professionnels leur donnant accès à l'ensemble des dispositifs.

Ceci avait comme sous-objectif de reprendre l'analyse des dispositifs repérés lors de la première étude afin de compléter les informations recueillies et homogénéiser l'encodage.

- Elargir l'inventaire initial en étendant les requêtes à des notions supplémentaires définies avec le groupe de travail, notamment en incluant des critères liés aux adolescents, et en incluant les dispositifs ne faisant référence à la convention que de manière implicite, mais en se limitant strictement aux dispositifs francophones disponibles en Communauté française de Belgique. Ceci signifiait :

- Sélectionner les dispositifs du premier inventaire correspondant aux nouveaux critères fixés par le commanditaire afin de les inclure dans la nouvelle base de données.
  - Eliminer les dispositifs non francophones ainsi que ceux qui s'avéraient non disponibles à partir de la Communauté française de Belgique
  - Poursuivre la récolte d'informations non seulement au moyen des sources déjà exploitées (Internet, bases de données), mais en privilégiant les contacts avec les acteurs de terrain impliqués de près dans les droits de l'enfant.
- Réaliser un masque de saisie permettant aux producteurs de nouveaux dispositifs d'introduire les informations par voie informatisée afin de permettre au commanditaire de pouvoir poursuivre la mise à jour régulière de la base de données.

Au-delà de ces objectifs fondamentaux, et de manière à faciliter le transfert de la base de données dans le cadre du produit final, une première analyse a été faite de la structure des différentes pages web qui doivent permettre la consultation de la base de données selon les trois modalités d'accès définies plus haut.

Enfin, et bien que non prévu dans le cahier de charges, une analyse sommaire des dispositifs repérés a été réalisée à la demande du commanditaire.

## 2. AFFINEMENT DE LA STRUCTURE DE LA BASE DE DONNÉES ET DU SYSTÈME DE CLASSIFICATION MULTICRITÈRES

Conformément à la demande du commanditaire et suite aux suggestions de développement de l'inventaire et aux différents contacts avec les acteurs de terrain, un certain nombre de champs ont été redéfinis ou ajoutés par rapport à ceux retenus dans le premier inventaire. Pour maintenir la cohérence, certains champs ont dès lors du être renommés. L'ensemble des champs finalement retenus, ainsi que leur description, sont présentés dans le tableau 1. Les champs nouveaux sont marqués d'un astérisque (\*).

Nom du champ (son libellé dans la base de données)	Type de champ	Détails
<b>Titre (TITRE)</b>	texte	Se réfère au nom de l'initiative déterminé par les organisateurs de l'action ou, en l'absence, recréé sur base de sa description.
<b>Description (DESCRIPTION)</b>	texte	Contient une description, la plus complète possible, de l'initiative. Celle-ci peut provenir des organisateurs ou auteurs eux-mêmes ou être reconstituée sur base des informations disponibles. Y figurent également les liens éventuels avec d'autres dispositifs. Par exemple, un lien entre le manuel de l'enseignant et celui des élèves.
* <b>Public (ACTIF)</b>	<b>actif</b> Oui/Non	Il s'est avéré intéressant d'ajouter un champ indiquant si une participation active est attendue du public (par exemple : cours magistral versus débat).  Le public est considéré comme <b>actif</b> lorsqu'il prend directement part à l'animation ou lorsqu'il lui est demandé d'effectuer des opérations (participer à un débat, jouer, participer à un concours, produire des réponses...). Il est considéré comme <b>non actif</b> lorsque l'information lui parvient sans qu'il n'ait dû agir, si ce n'est lire (ouvrage,...).
* <b>Commentaires pédagogiques (COMMENT)</b>	Texte	Ce champ inclura les commentaires d'ordre pédagogique faits par le <b>groupe d'experts</b> suite à l'évaluation des dispositifs. Une description minimale est envisagée pour l'ensemble des produits et une analyse plus fine pour les dispositifs qui seront mis en avant. Il s'agira de commentaires portant sur les

			possibilités d'utilisation, des idées de débat, de cours, ou d'autres activités liées à ce dispositif ou aux droits de l'enfant en général, sur la durée de l'activité, les compétences nécessaires... Ce champ ne sera complété que suite au travail des experts.
	<b>URL (URL)</b>	Texte	Adresse(s) URL se référant à l'initiative et/ou site(s) web où celle-ci est décrite.
*	<b>Date de vérification de disponibilité de l'adresse URL (DATE_VERIF)</b>	Date	Il s'agit de la date de dernière consultation du site.  Un certain nombre de difficultés inhérentes à Internet sont en effet apparues à l'analyse (URL modifiées ou inactives, pages modifiées ou supprimées). Il s'est donc avéré nécessaire de lier une date aux URL, permettant de vérifier sa disponibilité.  Tous les sites ont été vérifiés une dernière fois le 28/05/04.
*	<b>Mise à jour du site (M_A_J)</b>	Texte	Date de la dernière mise à jour du site par les auteurs. Celle-ci a été relevée à la fin de l'étude (28/05/2004). Cette information a été systématiquement vérifiée à l'aide d'un script javascript. Bien entendu, lorsqu'il s'agit de pages dynamiques (ASP, PHP, ...), la seule information éventuellement disponible concernant la date de dernière modification de la page est celle indiquée par l'auteur. Ce champ a été conçu dans un format texte permettant d'indiquer la date mais également une mention particulière en de page dynamique non datée.
*	<b>Anciennes URL (EX_URL)</b>	Texte	Dans le cas où une URL a été supprimée ou modifiée depuis la dernière vérification du site, celle-ci est retirée du champ URL pour être placée dans celui-ci afin d'en conserver la trace.
	<b>Nature de l'initiative (NATURE)</b>	Texte	Caractérise le type du dispositif. Ceux-ci pouvant être extrêmement variés, différentes catégories ont été définies :  <input type="checkbox"/> Ouvrage <input type="checkbox"/> Vidéo <input type="checkbox"/> Site Internet <input type="checkbox"/> Spectacle – Animation <input type="checkbox"/> Action de sensibilisation : pétition, débat... <input type="checkbox"/> Concours (peinture, dessin, sculpture...) <input type="checkbox"/> Exposition <input type="checkbox"/> Diapositives – Illustrations <input type="checkbox"/> Dossier pédagogique <input type="checkbox"/> Coffret pédagogique (jeux, animation...) <input type="checkbox"/> Formation <input type="checkbox"/> CD – CD-Rom

		<input type="checkbox"/> Brochure <input type="checkbox"/> Affiche <input type="checkbox"/> Jeu <input type="checkbox"/> Divers : documents presse, télévisé, radio...
<b>Papier (PAPIER)</b>	Oui/Non	Se réfère au support de l'action ou du dispositif. Dans ce cas, il s'agit d'ouvrages, de brochures, d'affiches et de jeux.
<b>Internet (INTERNET)</b>	Oui/Non	Se réfère au support de l'action ou du dispositif. Dans ce cas, il s'agit de sites, de pages ou de forums de discussion.
<b>Audiovisuel (AUDIOVISUEL)</b>	Oui/Non	Se réfère au support de l'action ou du dispositif. Dans ce cas, il s'agit de documents audio et vidéo.
<b>Humain (HUMAIN)</b>	Oui/Non	Se réfère au support de l'action ou du dispositif. Dans ce cas, il s'agit d'animation, de spectacle et de formation
<b>Autre (AUTRE)</b>	Oui/Non	Se réfère au support de l'action ou du dispositif. Ce champ est utilisé lorsque le support de l'initiative ne correspond à aucun des cas repris ci-dessus. Il peut s'agir de concours, d'économiseur écran, ...
<b>Langue (LANGUE)</b>	Texte	Ainsi que souhaité par le commanditaire, la langue des dispositifs retenus est le français uniquement. Cependant, si le dispositif est disponible en plusieurs langues, ce champ reprend les différentes langues disponibles.
<b>Utilisateur (UTILISATEUR)</b>	texte	<p>Se réfère à l'utilisateur du dispositif (qui se distingue dans certains cas du destinataire final)</p> <p>A l'intérieur de ce champ, 4 catégories étaient distinguées dans le premier inventaire : enfant, jeune, adulte et tout venant. Il nous a semblé plus intéressant d'affiner les catégories « enfant » et « jeune » en précisant dans un second niveau les tranches d'âge concernées en se calquant sur les cycles de l'enseignement:</p> <p><b>Enfants</b> : 0 à 3 ans – 3 à 5 ans – 5 à 8 ans et 8 à 12 ans.  <b>Jeunes</b> : 12 à 14 ans – 14 à 16 ans et 16 à 18 ans.</p> <p>La catégorie « adultes » n'a pas été modifiée. La catégorie « tout venant » a été supprimée car elle est recouverte par les autres catégories et par le champ 'cadre d'utilisation'.</p> <p>Ce champ est présenté sous forme de liste déroulante afin de faciliter la recherche des utilisateurs lors de la consultation de la base de données.</p>

<b>Destinataire (DESTINATAIRE)</b>	Texte	Se réfère à la population destinataire en définitive du dispositif. Les mêmes subdivisions que dans le champ précédent ont été utilisées.
* <b>Contexte d'utilisation (CONTEXTE)</b>	Texte	<p>Se réfère au contexte dans lequel il est prévu, au départ, que l'outil soit utilisé (milieu scolaire, milieu associatif, animation, milieu politique, milieu d'accueil). Lorsque celui-ci n'est pas précisé ou si l'outil peut être utilisé dans n'importe quel cadre, le terme « indéterminé » est utilisé. Ce champ offre également la possibilité de déterminer plusieurs contextes d'utilisation. Ceux-ci sont alors détaillés.</p> <p>Ce champ a été ajouté afin de distinguer dans un champ séparé, les <b>fonctions</b> reprises dans le premier inventaire à l'intérieur du champ « public cible ». Par exemple parmi les adultes, nous retrouvons les professionnels de l'enfance (éducateurs, animateurs, enseignants et travailleurs sociaux), les parents, les avocats et les politiques.</p> <p>Il était préférable de placer ce type d'information dans un champ séparé car, par exemple, un dispositif pourrait être destiné à des adultes mais ne serait adapté que dans un cadre bien particulier (maison de jeunes, cadre familial,...).</p> <p>L'encodage se fait à partir d'une liste finie de contextes prédéfinis de manière à faciliter la consultation, celle-ci s'effectuant à l'aide d'une liste déroulante.</p>
<b>Organisateur (ORGANISATEUR)</b>	Texte	Ce champ est complété dans le cas d'événements et non pour les produits. Il se réfère à la personne ou aux personnes à l'origine de l'initiative : il peut s'agir d'un individu isolé, d'un organisme ou d'une association. Il est exclusif du champ « auteur ».
<b>Auteur (AUTEUR)</b>	Texte	Ce champ est complété dans le cas d'outils et non d'événements. Il se réfère à l'auteur de l'outil, en particulier dans le cas des ouvrages. Il est exclusif du champ « organisateur ».
<b>Editeur (EDITEUR)</b>	Texte	Se réfère à l'éditeur de l'outil dans le cas des ouvrages ou brochures.
<b>Prix (PRIX)</b>	Texte	<p>Ce champ comporte</p> <p>soit le prix (en €, TVAC) du dispositif au moment de la recherche,</p> <p>soit la possibilité de téléchargement gratuit via une connexion Internet,</p> <p>soit les possibilités de location ou de prêt auprès</p>



			de l'initiateur ...
*	<b>Accessibilité via (ACCESSIBILITE)</b>	Texte	<p>Ce champ se réfère au moyen d'accéder ou de se procurer le dispositif. Il est formulé de manière à ne pas répéter les informations disponibles dans d'autres champs de la base de données.</p> <p>Par exemple, dispositif accessible <b>via</b> librairie, (téléchargement) Internet, organisateur, personne de contact, disquaire, télévision ...</p> <p>Il indique également lorsqu'un outil n'est plus accessible, notamment dans le cas d'ouvrages épuisés ainsi que lorsque les dispositifs ne sont plus accessibles que sur demande auprès des organisateurs.</p>
*	<b>Périodicité (PERIODICITE)</b>	Texte	<p>Se réfère au caractère périodique ou non de l'action ou du produit. A l'heure actuelle, les catégories suivantes ont été définies :</p> <p><b>Continue</b> : lorsque l'outil ou l'action est toujours disponible au moment de la récolte des informations soit par achat soit par demande à la personne de contact.</p> <p><b>Ponctuelle</b> : lorsque l'action est réalisée à un moment et pendant une durée définie (même révolu).</p> <p><b>Mensuelle</b></p> <p><b>Trimestrielle</b></p> <p><b>Annuelle</b> : lorsque l'action a lieu chaque année, à date fixe ou non.</p>
	<b>Date (DATE)</b>	Texte	<p>Se réfère à la date de création de l'évènement ou de son déroulement, et à la date d'édition dans le cas d'ouvrages.</p> <p>Il convient donc s'assurer également de la périodicité de l'action.</p>
	<b>Lieu de l'initiative (LIEU)</b>	Texte	<p>Se réfère au lieu d'origine de l'action. Pour les ouvrages, le lieu de l'initiative est celui de la maison d'édition.</p>
	<b>A contacter (CONTACT_NOM), Adresse (CONTACT_ADRESSE), Téléphone (CONTACT_TEL), Courriel (CONTACT_EMAIL)</b>	texte	<p>Ces quatre champs contiennent des informations relatives aux contacts avec les organisateurs de l'initiative (noms, adresse, tel, courriel)</p>
	<b>Référence C.I.D.E. (CIDE)</b>	Texte	<p>Dans le premier inventaire la référence à la C.I.D.E. était catégorisée en globale, partielle et ciblée. Pour des raisons de clarté, le type de référence a été redéfini en :</p> <p>▣ <b>globale</b>, lorsque l'action porte sur la</p>

			<p>C.I.D.E. dans sa totalité ou sur les droits de l'enfant en général;</p> <p>▫ <b>partielle</b>, lorsqu'elle porte sur un ou plusieurs articles avec 2 sous-catégories selon que la référence est</p> <p><b>implicite</b> : les articles de la convention ne sont pas cités</p> <p><b>explicite</b> : les numéros des articles concernés sont cités.</p> <p>Tous les articles concernés sont, dans les 2 cas, énumérés.</p> <p>Tous les outils ont été revus afin d'identifier précisément les articles concernés.</p>
*	<b>C.I.D.E.thèque (CIDETHEQUE)</b>	Oui/Non	<p>Le commanditaire réfléchit à l'hypothèse de création d'un espace où un grand nombre des différents outils seraient mis à la disposition du public et des professionnels. Lorsque cet endroit sera défini, ce champ permettra de préciser si le dispositif souhaité y est disponible. <sup>1</sup></p>

Tableau 1 : Description des champs utilisés dans la base de données

Pour certains dispositifs du premier inventaire, l'ensemble des champs n'avait pu être complété en raison de l'approximation des informations disponibles dans les pages Internet sur lesquelles l'action était décrite. Une recherche systématique a été entreprise de manière à compléter ceux-ci ainsi que les nouveaux champs introduits. En particulier, un repérage méthodique des articles de la Convention auxquels les initiatives se réfèrent a été effectué.

<sup>1</sup> Par ailleurs, l'accord des « concepteurs des produits » devra être octroyé afin de permettre la consultation des dispositifs. Le commanditaire doit également étudier cette question (par exemple sous forme d'une convention de libre accès).

## 3. ÉLARGISSEMENT DE L'INVENTAIRE INITIAL

### 3.1. Critères d'inclusion

#### 3.1.1. Définition de l'objet de recherche

Au cours du premier inventaire de septembre 2003, la recherche s'était focalisée sur la présence d'éléments précis tels que par exemple « Convention des droits de l'enfant », « promotion des droits de l'enfant », « C.I.D.E. », ...

Sur base des conclusions de l'inventaire et des avis des experts composant le sous-groupe de travail, il a été décidé d'élargir ces critères de manière à inclure les dispositifs :

- ▣ destinés aux jeunes dans leur ensemble, c'est-à-dire aux moins de 18 ans. (petite enfance, enfants, jeunes, adolescents, ...) ;
- ▣ ne faisant référence à la Convention internationale des droits de l'enfant que de manière implicite (par exemple, des dispositifs liés à la discrimination ne faisant pas référence directement à l'article 2 de la Convention).

Cependant, pour rester opérationnel et conserver une cohérence globale à l'inventaire, il s'est avéré indispensable d'affiner cette dernière notion. En effet, une recherche systématique et exhaustive de tous les dispositifs liés, d'une manière ou d'une autre, à l'ensemble des thèmes abordés dans les différents articles est impossible et d'une utilité discutable.

Face à cette problématique, plusieurs pistes ont été proposées et analysées en concertation avec le sous-groupe de travail, en vue de dégager les thèmes sur lesquels faire porter les recherches. A cette fin, deux propositions ont été étudiées :

- ▣ tenter de dégager des thèmes généraux au sein de la « Convention Internationale des Droits de l'Enfant »,
- ▣ se baser sur les thèmes abordés lors de la session extraordinaire qui s'est tenue à New- York en mai 2002 (voir annexe).

Aucune de ces deux propositions ne permettait de résoudre la difficulté liée à la multiplication des croisements thématiques possibles. Elles amenaient à devoir travailler avec un objet aux contours mal définis avec tous les risques de dispersion que cela

suppose. En effet, il ne suffit pas qu'une initiative quelconque aborde d'une manière ou d'une autre un des très nombreux thèmes repris dans la CIDE pour que l'on puisse affirmer qu'il s'agit d'une action de promotion de celle-ci.

Le sous-groupe de travail a alors été sollicité afin de donner une définition précise de l'objet de recherche tout en gardant à l'esprit que l'optique devait être la '**promotion**' des droits de l'enfant. Cette solution s'est également avérée impraticable, aucun accord suffisant sur une telle définition n'ayant pu être dégagée.

Nous avons alors proposé une piste alternative, pouvant être opérationnelle. Il s'agissait d'imposer comme critères de choix la présence d'un triple élément :

- référence à la problématique du « **droit** » ;
- référence aux tranches d'âge **enfant/jeune** ;
- volonté de **promotion** de ces droits (à l'exclusion donc des simples actions de diffusion).

Cette solution a été retenue. Il a été convenu avec le commanditaire que le concept de 'promotion' devait être entendu dans le sens de l'article 42 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant à savoir :

« Les États parties s'engagent à faire largement connaître les principes et les dispositions de la présente Convention, par des moyens actifs et appropriés, aux adultes comme aux enfants » (article 42)

Ou dans le sens de la définition de 'promouvoir' un projet :

« Mettre en oeuvre un projet, la création de quelque chose, **provoquer son développement ou son succès**. Synonymes : encourager, favoriser, soutenir »

Cette proposition nous a permis d'éliminer des actions de promotion concernant des thèmes qui pouvaient éventuellement être liés à un des thèmes de la Convention sans toutefois faire référence aux droits (ce qui, étant donné l'éventail des thèmes abordés dans la Convention, aurait amené à devoir intégrer la quasi-totalité des actions qui concernent l'enfant).

Il faut préciser que la décision d'inclusion ou de rejet n'a pas été basée sur la présence explicite du terme « promotion » au sein de la description de l'initiative. Il n'a donc pas été introduit directement comme critère de recherche. Au contraire, la présence de ce critère a été déterminée sur base de l'analyse de l'ensemble de la description de l'initiative. Ceci a permis d'écarter des dispositifs qui correspondaient bien aux deux

premiers critères d'inclusion mais qui ne répondaient pas à un désir de promotion de ces droits, notamment les dispositifs (sites Internet surtout) reprenant le texte de la Convention internationale des droits de l'enfant parmi d'autres textes officiels.

### **3.1.2. Sélection des dispositifs du premier inventaire**

Les critères de sélection ayant été modifiés par rapport à l'inventaire de 2003, il était nécessaire de filtrer avec cette nouvelle grille, les 196 dispositifs inventoriés dans celui-ci. Cette sélection a été réalisée en trois phases.

Une première sélection a porté sur la langue puisque nous devions nous limiter aux dispositifs francophones. Ensuite ont été retirés les dispositifs non accessibles en Communauté française. Enfin, la troisième phase de sélection a porté sur la relecture des dispositifs restant en fonction du triple critère de contenu défini ci-dessus.

Sur un total de 196 dispositifs au départ, 102 étaient disponibles en français mais 2 concernaient des maisons des droits de l'enfant à Orléans et à Toulouse et ont donc été supprimés de la nouvelle base de données.

Quelques éditions (6) du rapport annuel du délégué général aux droits de l'enfant (C. Lelièvre) figuraient également dans le premier inventaire, chacune étant reprise comme un dispositif particulier. En accord avec le commanditaire, elles sont retirées de la base de données et seront présentées dans l'introduction du guide de référence en tant que source d'information utile et complémentaire.

Trois doublons apparaissent également dans la base de données de septembre 2003 et ont été également supprimés (dispositifs portant les numéros 20 et 28, 2 et 72, 90 et 155).

A l'issue de cette analyse, 90 dispositifs du premier inventaire correspondent aux nouveaux critères fixés et ont été conservés et intégrés dans la nouvelle base de données.

### **3.2. Source de l'information récoltée**

Pour des raisons de délais, l'inventaire de 2003 s'était focalisé sur l'exploitation des outils Internet et bases de données bibliographiques scientifiques. Sans négliger ces sources, la présente recherche s'est élargie à d'autres sources d'information, en privilégiant principalement les contacts directs avec les acteurs de terrain qui pouvaient fournir des informations précieuses sur les dispositifs mis en œuvre mais aussi sur l'existence d'autres initiatives de promotion des droits de l'enfant non encore repérées.

### 3.2.1. Contacts avec les acteurs de terrain

#### 3.2.1.1. Méthodologie

Une sélection de contacts pertinents a été élaborée, en se limitant aux acteurs francophones ainsi que le souhaitait le commanditaire. Cinq moyens ont été utilisés pour choisir ces contacts :

1. Une première sélection de 35 contacts a été réalisée au départ de la liste des acteurs à l'origine des dispositifs repérés dans l'étude de 2003. **En fonction de leur importance estimée dans le domaine (nombre d'actions, visibilité, ...)**, ces acteurs ont été contactés dès le début de l'enquête.

<b>Organisateur</b>	<b>Nombre d'actions dans l'inventaire 2003</b>
AMEIP	1
Amnesty International	4
ASBL « Infor Jeunes »	1
ASBL « enfants admis »	1
ASBL « Comités blancs »	1
ASBL « Défense des Enfants International »	1
Association Internet pour la promotion des Droits de l'homme	2
Centre d'action Laïque de la Province de Liège	9
Claude Lelièvre	18
Comité français pour l'UNICEF - Mairie de Paris	1
CRECC.I.D.E.	2
Ecole Instrument de Paix	1
ECPAT International	1
Enfants du Monde - Droits de l'Homme	1
Fondation Folon	1
Formation Insertion Jeunes	1
Houtopia	1
Jean-Charles Champagnat	5
JYD, Jean-Yves Daniel	1
La maison des droits de l'enfant	2

Laboratoire de Méthodologie de la Géographie, Ulg	1
Mapi	1
Michel Bastien (inspecteur de morale)	1
Ministère de l'emploi et de la solidarité - Ministère de l'éducation nationale	5
O.N.E.	1
O.N.F.C. : Office National du Film du Canada	3
ONU - organismes locaux	1
Ordre National des Avocats	1
Plan	1
R.T.B.F.	1
Radio des Petits Génies	1
Sénat - Parlement Fédéral	1
UNICEF	7
V.V.L. : Voyages Vacances Loisirs	1
Ville de Seraing	1

*Tableau 2 : liste des contacts issus du premier inventaire*

2. Cette première sélection a été complétée par une série de coordonnées d'associations, d'institutions officielles et d'organismes concernés par les questions relatives aux droits de l'enfant et repérés grâce à une liste figurant sur le site [www.inforjeunes.be](http://www.inforjeunes.be) (voir annexe 1).

On y retrouve, non seulement, les institutions internationales, européennes, fédérales, régionales et communautaires, les partis politiques belges, les organisations non gouvernementales internationales et nationales, mais aussi les centres d'informations à la jeunesse, les organisations de jeunesse, les maisons et centres de jeunes, les services d'aide à la jeunesse essentiellement les services d'aide en milieu ouvert (A.M.O.) et d'autres organisations non homologuées par la Communauté française.

3. D'autres sources ont encore été ajoutées telles que :
- ▣ les services concernés au Ministère de la Communauté française, via leur représentant dans le groupe de travail relatif à cette recherche,
  - ▣ une trentaine d'éditions de jeunesse,

- ▣ quelques librairies spécialisées dans les ouvrages destinés aux enfants et aux jeunes. Le but ici n'était pas d'être exhaustif mais d'accéder à travers ces libraires, aux catalogues généraux des ouvrages disponibles, communs à tous les libraires ; afin de sonder ce qui existe à ce sujet.
  - ▣ les centres culturels de la Communauté française,
  - ▣ les hautes-écoles, écoles supérieures et les écoles de promotion sociale proposant des formations pédagogiques, sociales ou liées à l'enfance (écoles normales, écoles pour éducateurs, assistants sociaux),
  - ▣ les chaînes télévisées (RTBF, RTL-TVI, TF1, France 2, France 3, France 5, Arte),
  - ▣ la presse belge francophone (Le Soir, Le Soir Junior, La Libre Belgique, Vers l'Avenir, La Meuse).
4. La consultation de certains sites Internet a également permis, à travers les liens proposés, de repérer d'autres organisations ou personnes impliquées dans cette problématique qui ont été ajoutés à notre liste de contacts.
5. Enfin, un des objectifs de tous ces contacts était d'identifier, avec les personnes de terrain, des organismes ou personnes ayant pu élaborer de telles actions nous permettant ainsi de rebondir vers des sources que nous n'avions pas encore identifiées.

#### 3.2.1.2. Résultats

Une première prise de contact s'est faite par courrier électronique avec les institutions officielles (ONG internationales et nationales, les centres d'informations pour les jeunes, les organisations de jeunesse, les services d'aide en milieu ouvert et des organisations pour jeunes non reconnues par la Communauté Française). Cette approche s'est révélée peu fructueuse puisque nous avons obtenu un taux de réponse d'environ 10% seulement (15/150).

#### **ET LES AUTRES CONTACTS DE TA LISTE ???**

Les responsables des organisations n'ayant pas donné de réponse ont alors été systématiquement contactés par téléphone, ce qui s'est révélé plus productif. Cependant, nous pouvons considérer, à l'heure actuelle, et ce malgré les rappels, qu'il reste environ 10 % de ces contacts restés sans réponse.



Dans la majorité des cas, un grand nombre d'informations étaient fournies directement par téléphone. De nombreux outils nous ont été expédiés par voie postale suite à ces entretiens téléphoniques (surtout les ouvrages et brochures).

En fonction de la pertinence de l'inclusion des dispositifs proposés ou du nombre de dispositifs mis en place par ceux-ci, une rencontre personnelle a été proposée aux concepteurs, promoteurs ou acteurs des dispositifs mentionnés afin qu'ils fournissent davantage d'informations sur leurs outils. Au total, 20 entretiens personnels ont été fixés.

La majorité des organisations internationales (Comité des droits de l'enfant de l'ONU, UNESCO, CRIN, ECPAT, ...) et européennes (Cour européenne des droits de l'homme, ...), quant à elles, se sont limitées à nous renvoyer vers leur site Internet. Nous avons donc visité et exploité leurs sites à la recherche de leurs publications et de leurs actions et nous avons également visité les liens proposés vers d'autres sites. Seules Amnesty international-Belgique et l'UNICEF – Belgique nous ont permis de rencontrer leurs responsables pour détailler les actions qu'ils ont entreprises en matière de droits de l'enfant.

Nous avons également contacté les institutions fédérales (Sénat, Chambre, Ministères, partis ...) en espérant qu'elles pourraient nous rediriger vers de nouveaux contacts, mais ce ne fut pas le cas. Peu de réponses (2/17) nous sont parvenues de ces institutions, ce est peu étonnant car elles ne sont pas directement concernées par les critères que nous avons fixés.

Il faut également noter que dans un certain nombre de cas, nous n'avons pu accéder à certains outils proposés car une participation financière était exigée, ce qui n'était pas prévue dans le budget de cette étude.

Par ailleurs, beaucoup d'associations se sentent effectivement concernées par la problématique des droits de l'enfant mais confinent leurs actions dans la diffusion d'informations (brochures, renseignements...) venant essentiellement des services du Ministère de la Communauté française, sans en produire elles-mêmes. Il en va de même pour la majorité des services d'aide en milieu ouvert qui se basent sur les publications, productions et appels à la mobilisation du Délégué Général aux Droits de l'Enfant. Par ailleurs, les missions des services A.M.O. comportent des prises en charge individuelles, collectives et communautaires. Leur rôle est donc d'aider directement les jeunes en difficulté et de leur offrir un service d'accueil et d'aide dans les démarches vers d'autres services tels que les SAJ, SPJ, CPAS, ... Les projets menés au sein de ces services prennent donc souvent pour point de départ un fait ou un problème concret rencontré

par un jeune ou par le service et débouchent sur une animation ou sur la création d'un outil mais dont le but premier n'est donc que rarement la promotion des droits. La difficulté a alors été de trouver, parmi ces projets, ceux qui correspondaient aux critères que nous nous étions fixés.

Les contacts que nous avons pris avec les librairies et éditeurs spécialisés nous ont permis de répertorier une série d'outils essentiellement disponibles pour les enfants. Cependant, les ouvrages sur ce thème ne sont pas souvent rédigés dans le but de faire connaître la Convention relative aux Droits de l'Enfant mais plutôt de faire un état des lieux de cette question.

Les chaînes télévisées et la presse belge ne nous ont fourni que peu d'éléments si ce n'est la diffusion d'une nouvelle émission belge sur la citoyenneté en général : « *Ca bouge* » diffusée sur la R.T.B.F. depuis trois mois. Cependant, à l'heure actuelle, celle-ci n'a pas encore abordé spécifiquement les droits de l'enfant ou la Convention internationale des droits de l'enfant. Des contacts sont en cours avec les responsables de l'émission destinée aux enfants « les Niouzz », également diffusée sur la R.T.B.F. Un autre moyen de repérer les émissions ayant abordé les droits de l'enfant aurait été la consultation de la base de données spécifique aux médias ([www.pressbanking.com](http://www.pressbanking.com)) mais sa consultation en est payante.

A travers tous ces contacts, l'effet 'rebond' escompté vers d'autres personnes susceptibles d'avoir produit ou utilisé de tels dispositifs a été bénéfique principalement dans un premier temps. Assez rapidement cependant, il s'est avéré que les personnes nous renseignaient ou nous redirigeaient uniquement vers des contacts que nous avions déjà identifiés, ce qui laisse croire que l'essentiel du champ visé est actuellement couvert par nos investigations.

### **3.2.2. Poursuite des recherches sur Internet**

#### *3.2.2.1. Méthodologie*

Les recherches à ce niveau ont été menées de deux manières :

La première a consisté en l'exploitation systématique des sites vers lesquels les contacts nous renvoyaient ainsi que vers les liens qui y étaient proposés. Il s'agit ici de la source la plus importante de nouveautés car les sites proposés étaient particulièrement centrés sur la problématique que nous explorons et proposaient des liens assez pertinents selon les critères de sélection retenus (cfr. ci-dessous).

La seconde partie de la recherche a consisté en une exploitation de moteurs de recherche (Google) et d'index (Yahoo) en y recherchant les documents relatifs aux notions d'enfance ou jeune et de droit (par exemple, via des équations de recherche telles que « *enfan\*+droit\** »<sup>2</sup>). L'aspect 'promotionnel' défini dans nos critères de sélection a été évalué de façon subjective à la lecture de la description du dispositif proposé.

#### 3.2.2.2. Résultats

La poursuite des recherches sur Internet nous a permis de découvrir une cinquantaine de nouveaux dispositifs francophones (belges et étrangers) disponibles ou accessibles depuis la Communauté française de Belgique, tels que des sites ou pages Internet ainsi que des ouvrages ou d'expositions disponibles sur demande par envoi postal.

Dans ces recherches sur Internet, nous avons voulu être peu restrictifs au niveau des chaînes de recherche à introduire sur les moteurs de recherche et index, afin de réaliser la sélection fine nous-mêmes en nous basant sur la description de l'initiative repérée, de manière à ne pas passer à côté d'éléments indispensables comme par exemple les actions menées par l'UNICEF.

La majorité des pages proposées par le moteur de recherche ne répondent pas aux critères retenus, notamment en ce qui concerne la notion de promotion. Il existe quantité de dispositifs abordant la question des droits de l'enfant mais qui n'ont pas été créés dans le but de faire savoir au public qu'il s'agit de droits reconnus par une convention internationale.

Il est également important de noter la variété des contenus de sites et notamment la possibilité d'être dirigé vers des sites indésirés. En effet, il est arrivé que les mots-clé employés lors de la recherche nous mènent vers des sites sur lesquels il est également possible de consulter des photos érotiques ou vers des sites issus de l'Eglise de Scientologie. La notion de droits de l'enfant peut donc parfois servir d'appel vers de tels sites. Ce risque est inhérent à Internet mais mérite d'être largement mis en évidence dans le domaine couvert par cette étude. Comme cela a déjà été évoqué plusieurs fois lors des réunions de travail, il est indispensable qu'une réflexion soit menée à ce sujet. Une stratégie devrait être envisagée afin d'informer les futurs utilisateurs du guide de référence **du risque que cela pourrait représenter**. Les dispositifs repérés via ce genre de pages ne figureront évidemment pas dans la base de données.

---

<sup>2</sup> Les astérisques servant de troncature afin que la recherche porte sur tous les mots dont le radical est « *enfan* ».

En Définitive, notre liste de contacts et les recherches sur Internet nous ont permis de découvrir 166 nouveaux dispositifs qui s'ajoutent aux 90 retenus du premier inventaire, menant, à l'heure actuelle, à un total de 256 dispositifs.

## 4. PRÉPARATION D'UN MASQUE DE SAISIE

En vue de rendre possible la poursuite de la mise à jour de cet inventaire, de manière plus automatique, un masque de saisie a été développé en ASP, afin de permettre aux producteurs de nouveaux dispositifs de les référencer dans la base de données à travers une interface web (voir annexe).

Ce formulaire prévoit les espaces nécessaires à l'encodage des différentes informations utiles pour compléter l'ensemble des champs de la base de données. Des listes déroulantes ont été prévues pour tous les champs dont le contenu est prédéfini afin d'assurer un maximum de cohérence à la base de données. Des aides sont également proposées afin que la personne qui complète le formulaire introduise les informations de manière adéquate.

Il a été prévu que ce formulaire s'intègre dans le site de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse développé par un autre intervenant. Celui-ci doit nous fournir les feuilles de styles et autres caractéristiques graphiques nécessaires à l'harmonisation du formulaire par rapport au reste du site.

Une procédure de soumission de dispositifs a été élaborée<sup>3</sup> :

- Proposition par le producteur d'un nouveau dispositif à travers le formulaire web.
- Validation de l'adéquation du dispositif par rapport aux critères de sélection de la base de données par l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse.
- Vérification du contenu et de la cohérence interne des données par l'Observatoire. La vérification des données s'avère indispensable dans le domaine traité pour éviter que des informations indésirables n'apparaissent dans l'inventaire (voir annexe 2).
- Incorporation de la description du dispositif dans la base de données.

Dans un premier temps et comme demandé par le commanditaire, le formulaire web envoie les données vers une adresse de courrier électronique. Charge ensuite à l'Observatoire d'encoder dans la base de données les caractéristiques des dispositifs

---

<sup>3</sup> Il serait possible de faire intervenir dans cette procédure les experts dont le rôle est d'évaluer les aspects pédagogiques des dispositifs.

acceptés. Par la suite, il serait intéressant de développer un applicatif permettant que les informations encodées via le formulaire soient directement inscrites dans une base de données provisoire, non visible lors de la consultation de la base de données, en attendant qu'une vérification et une validation de ces informations soient réalisées par le commanditaire.

## **5. PRÉPARATION DE PAGES DE RECHERCHE DESTINÉES À LA CONSULTATION DE LA BASE DE DONNÉES**

Il n'était pas prévu de fournir au cours de la présente étude, des pages de recherche associées à la base de données. Cependant une réflexion a été menée afin de préparer et faciliter le transfert du produit actuel vers son utilisation finale: la mise en ligne de la base de données avec possibilité de recherche et de consultation directe.

Il avait été décidé avec le commanditaire que 4 chemins d'accès devaient être prévus :

- ▣ Un accès pour les enfants aux dispositifs qui leur sont destinés et qui sont directement accessibles sur Internet.
- ▣ Un accès pour les jeunes aux dispositifs qui leur sont destinés et qui sont directement accessibles sur Internet.
- ▣ Un accès pour les adultes à l'ensemble de la base de données.
- ▣ Un accès pour les adultes (professionnels) aux choix commentés des experts.

Ce dernier a finalement été abandonné étant donné que l'accès à l'ensemble de la base de données pour les professionnels permettra, par définition, d'accéder également aux commentaires des experts une fois leur travail d'évaluation réalisé.

Les dispositifs de la base de données ayant été classés de manière raisonnée et selon plusieurs critères, une réflexion a été menée afin d'envisager les critères pertinents à retenir pour effectuer une recherche. Les critères sur lesquels la recherche s'effectuera seront différents selon que la personne qui recherche est un enfant ou un adulte. Etant donné l'accès limité aux outils disponibles directement sur Internet pour les enfants et les jeunes, un filtre à l'intérieur même de la base de données doit être réalisé sur le type de support. Il est dès lors inutile de laisser la possibilité aux enfants et aux jeunes d'effectuer une recherche sur ce critère. Par contre, cette possibilité reste intéressante pour les recherches effectuées par les adultes.

Concernant les autres critères, il nous paraît intéressant de privilégier la recherche de dispositifs par mots-clé libres. Ceux-ci seraient automatiquement recherchés dans les différents champs de la base de données (titre, description...). En outre, parmi les critères complémentaires qu'il conviendrait de pouvoir utiliser pour mener une recherche, il devrait y avoir les articles de la CIDE sur lesquels on souhaite trouver des dispositifs, ainsi que le contexte d'utilisation.

En ce qui concerne les accès pour les enfants et les jeunes, il serait intéressant que le formulaire demande d'emblée l'âge de l'utilisateur afin de filtrer automatiquement les recherches sur les seuls outils répondant à cette classe d'âge.

Enfin, une page d'entrée commune aux différents utilisateurs devrait être élaborée, offrant à chacun la possibilité de choisir l'espace qui lui est réservé en fonction de son âge. Chacun de ces espaces aurait alors un graphisme adapté à la tranche d'âge concernée. Pour les enfants par exemple, un personnage « symbolique » pourrait être le fil conducteur au sein des différents pages proposées et servirait de compagnon et d'aide en cas de nécessité. Il pourrait synthétiser la demande de l'enfant une fois qu'il aurait complété le formulaire de recherche et également présenter les résultats trouvés. Cette possibilité engendrerait une interaction entre les pages proposées et les utilisateurs et donnerait un aspect plus dynamique et plus convivial au site.

Il ne s'agit bien entendu ici que d'une première analyse qui devra être affinée par la suite en fonction des souhaits du commanditaire.



## 6. ANALYSE SOMMAIRE DES CARACTÉRISTIQUES DES DISPOSITIFS RETENUS

Bien que cela ne soit pas inscrit au cahier des charges et à la demande du commanditaire, quelques analyses ont été réalisées sur les caractéristiques des dispositifs retenus, afin de dégager des tendances principales de ce nouvel inventaire. Des analyses plus fouillées et probablement très enrichissantes sont évidemment possibles. Elles pourront être menées ultérieurement de manière à en tirer des enseignements en matière d'état de la diffusion de la CIDE en Communauté française de Belgique.

L'analyse actuelle porte sur les 256 dispositifs répertoriés dans la base de données et concerne les points les plus saillants notamment au niveau du support utilisé, du public visé, du cadre d'utilisation et de la répartition des articles de la CIDE visés par les dispositifs. Les tableaux ci-dessous synthétisent les principaux critères de classification des dispositifs.

### 6.1. Support le plus utilisé

Comme signalé précédemment les initiatives ont été classifiées selon la nature de leur support : papier, Internet, audio-visuel, humain et autres. Il faut noter qu'une même action peut être présentée en utilisant plusieurs supports différents, ce qui explique que le total des pourcentages repris dans le tableau 3 dépasse 100 %. Par exemple, Donner un ex

Type de support	% de dispositifs
Papier	61
Internet	21
Humain	17
Audio-visuel	13
Autres	6

Tableau 3: part relative des dispositifs selon la nature de leur support

Le tableau 3 montre que le support papier est de loin le plus utilisé. Cependant, celui-ci comprend autant les ouvrages que les brochures et les jeux. A l'intérieur de cette catégorie, une minorité concerne les jeux (10%). Le support Internet vient en deuxième

position avec 21 % des dispositifs répertoriés dont la moitié est strictement disponible sur le web. L'autre moitié est également accessible via un autre type de support (papier, le plus souvent). Concernant les dispositifs avec un support humain, c'est-à-dire nécessitant la présence d'une personne afin de mettre en place l'initiative proposée, il s'agit pour un tiers de formations et pour un autre tiers d'animations ou de jeux. Outre ces deux sous-catégories principales, on trouve également, mais dans une moindre proportion, des spectacles. L'audiovisuel est finalement assez peu utilisé bien qu'il semble être un outil particulièrement intéressant lorsqu'il s'agit de toucher les jeunes. Enfin d'autres supports non définis représentent une petite minorité. Il peut s'agir de supports divers tels que les concours dont les supports peuvent être variés ou des journées de commémoration, ...

## **6.2. Public destinataire le plus ciblé**

Les enfants représentent le public le plus visé avec 66 % des dispositifs qui leurs sont destinés, ce qui est somme toute assez normal. Toutefois, sont inclus dans ce résultat les dispositifs pour lesquels le public n'était pas spécifique (Enfants – Jeunes – Adultes). Ainsi, au sein de ces 66%, une initiative sur six peut également être utilisés par les jeunes et les adultes. Sur la totalité de la base de données, les dispositifs de ce type représentent d'ailleurs 10 %. Au sein des dispositifs destinés aux enfants, on observe des différences marquées. Ainsi, nous pouvons relever qu'aucun dispositif répertorié n'est destiné spécifiquement aux enfants de 0 à 3 ans. La tranche d'âge des 3 à 5 ans n'est elle touchée que par 2 dispositifs particuliers qui touchent également certaines autres tranches d'âge. Les tranches d'âge suivantes sont plus représentées, avec 30 dispositifs (11% de l'ensemble) pour les 5 à 8 ans et surtout 91 dispositifs (35%) pour la tranche d'âge des 8 à 12 ans qui est clairement la plus visée.

Dix dispositifs s'adressent aux jeunes de 12 à 14 ans (4% de l'ensemble) 3 dispositifs pour les 14 à 16 ans et 5 dispositifs pour les 16-18 outre ceux qui ne présentent pas de spécificité dans les tranches d'âge ciblées. Les adolescents restent donc une catégorie faiblement ciblée par les dispositifs de diffusion et de formation de la CIDE.

**TABLEAU ?? OUI si possible**

**Et les dispositifs spécifiques aux adultes ?**

## **6.3. Contexte d'utilisation le plus représenté**

La catégorie la plus représentée est celle pour laquelle aucun contexte particulier n'a été précisé (59 % de l'ensemble de la base de données). Il s'agit, soit de dispositifs pour

lesquels les auteurs n'ont pas fourni l'information, soit de dispositifs pour lesquels le contexte d'utilisation peut être très varié et reste donc indéterminé. Lorsqu'un contexte d'utilisation est précisé, c'est-à-dire dans 41 % des cas, l'écrasante majorité des dispositifs nécessitent d'être utilisés dans le milieu scolaire (plus de 4 dispositifs sur 5). Cependant, il faut signaler que certains de ceux-ci peuvent également être utilisés en dehors de ce milieu, comme dans le cadre familial par exemple. Les autres contextes d'utilisation sont relativement peu représentés.

Contexte d'utilisation	% de dispositifs
Indéterminé	59
Milieu scolaire	34
Milieu familial	4
Milieu associatif	4
Milieu politique	2
Milieu de l'animation	2
Milieu d'accueil	0.4

Tableau 5: part relative des dispositifs selon le cadre d'utilisation

#### 6.4. Place des différents articles de la CIDE dans les dispositifs repérés:

Deux tiers des dispositifs repérés portent sur l'ensemble de la Convention internationale des droits de l'enfant ou l'abordent de façon globale. Les 87 autres se focalisent sur un ou plusieurs articles précis, que ce soit de manière explicite ou non. Au sein des ces références partielles, il faut noter que plus de la moitié (55%) sont des références implicites.

Quelques articles de la CIDE sont manifestement privilégiés parmi les dispositifs dont la référence est partielle. Ainsi, de nombreux dispositifs traitent spécifiquement de l'article 29 (22 dispositifs sur les 87) et de l'article 19 (19/87), dans lesquels sont repris les dispositifs portant respectivement sur la prévention des abus et sur les objectifs de l'éducation (apprentissage des valeurs citoyennes et du respect).

D'autres thèmes rencontrent également l'intérêt des concepteurs de dispositifs, bien que dans une moindre mesure. Ainsi, l'article 34 abordant la question de l'exploitation sexuelle est également largement abordée (15/87), ce qui est peut-être lié à l'actualité belge de ces dernières années. Viennent ensuite les dispositifs abordant la protection contre l'exploitation économique (13/87), le droit d'expression (12/87) et les conflits armés (11/87).

En revanche, il apparaît que certains articles ne soient pas du tout évoqués de manière spécifique. Dans certains cas, cela peut s'expliquer par le fait qu'il s'agit de sujets pour lesquels il est difficile de faire de la promotion (articles 1, 4 et 41 par exemple). Dans d'autres cas, ce résultat paraît plus surprenant (par exemple: articles 18 sur l'obligation d'élever l'enfant, ou 20 sur les droits situation des enfants séparés de leurs parents).

% de dispositifs de référence partielle	N° articles (thème abordé)
> 20 %	19 (prévention des abus)
	29 (objectifs de l'éducation)
11 à 20 %	12 (droit d'expression)
	32 (protection contre l'exploitation économique)
	34 (protection contre l'exploitation sexuelle)
	38 (conflit armé)
6 à 10 %	13 (liberté d'expression et d'information)
	24 (santé de l'enfant)
	28 (éducation)
	35 (protection contre l'enlèvement, la vente et la traite d'enfants)
1 à 5 %	2 (non-discrimination)
	3 (intérêt supérieur de l'enfant)
	6 (droit à la vie)
	7 (droit à un nom et à une nationalité)
	8 (respect de l'identité de l'enfant)
	9 (non-séparation entre l'enfant et ses parents)
	14 (liberté de pensée, de conscience et de religion)
	15 (liberté d'association)
	16 (vie privée)
	22 (enfant réfugié)
	23 (enfant ayant un handicap)
	27 (niveau de vie)
	30 (droits culturels, religieux et linguistiques)
	31 (repos et loisirs)
	33 (protection contre les stupéfiants et les substances psychotropes)
	36 (protection contre toute autre forme d'exploitation)
39 (réadaptation et réinsertion)	
<1 %	5 (orientation exercée par les parents)
	10 (réunification de la famille)

0 %	11	(déplacements et non-retours illicites)
	17	(médias)
	21	(adoption)
	25	(examen périodique des placements de l'enfant)
	1	(l'enfant-âge)
	4	(mise en œuvre des droits reconnus dans la convention)
	18	(obligation d'élever l'enfant)
	20	(enfants séparés de leurs parents)
	26	(sécurité sociale)
	37	(torture – peine capitale)
	40	(procédure pénale)
	41	(dispositions plus favorables)

Tableau 6: place des différents articles de la CIDE dans les dispositifs abordant celle-ci de manière partielle

D'autres analyses pourraient être également menées ultérieurement. Elles pourraient par exemple concerner les principales nouveautés apparues au cours de l'année 2003 et leur évolution par rapport au premier inventaire, la part des dispositifs requérant une participation active du public, ... Il serait également intéressant de voir la part d'outils supplémentaires qui sont apparus suite à la modification des critères de sélection utilisés dont l'élargissement à la notion plus générale de jeune.

## **7. PERSPECTIVES FUTURES**

### **7.1. Développement du guide de référence**

#### **7.1.1. Problème de l'élargissement des critères**

Dans un souci de développement de l'outil, l'élargissement des critères d'inclusion nous semble difficile à envisager car cela supposerait probablement de travailler sur un sujet aux limites floues. Rappelons d'ailleurs la difficulté que le groupe de travail a éprouvée à tenter de définir des limites claires et opérationnelles à cette étude. Cela risquerait d'entraîner la prise en compte de la quasi-totalité de ce qui existe concernant l'enfant car le texte de la Convention internationale des droits de l'enfant aborde presque tous les aspects de la vie d'un enfant.

#### **7.1.2. Amélioration de la couverture de l'inventaire et de l'accès aux dispositifs**

Le faible taux de réponse de la part des médias amène à réfléchir aux modalités à envisager pour obtenir plus d'informations utiles de leur part. Une des raisons du manque de leur manque apparent d'investissement vis-à-vis de notre demande (à l'exception des deux chaînes subventionnées par la Communauté française) semble être que l'accès à leurs archives est payant pour le public. Peut-être faudrait-il alors envisager un accord entre les deux parties (Ministère et médias) afin que les informations puissent circuler plus librement.

Comme cela avait déjà été souligné à l'issue de la réalisation du premier inventaire, il serait particulièrement utile de dégager également un budget qui serait réservé à l'acquisition des dispositifs sélectionnés, ce qui, d'une part, faciliterait l'encodage des informations dans la base de données, d'autre part, permettrait de constituer un fonds spécifique permanent accessible au public.

#### **7.1.3. Ajout d'informations complémentaires aux dispositifs**

Comme cela a déjà été suggéré, les fiches de chaque dispositif pourraient être améliorées si on pouvait y intégrer des photos, images, pages de couverture scannées, etc. Cela fournirait un type d'information supplémentaire non négligeable dans

l'appréhension des outils par l'utilisateur et lui permettrait d'avoir une idée plus précise de l'outil.

Cette possibilité nécessite cependant un 'accord préalable de la part des auteurs.

#### **7.1.4. Eléments d'information annexes à ajouter à l'inventaire**

La rédaction d'une introduction au guide de référence est également indispensable. Il serait notamment nécessaire d'y développer les objectifs de la création de celui-ci et la manière dont il peut être exploité.

En outre, en vue d'améliorer le dynamisme de l'interface à la base de données, il nous semble important d'intégrer une série de documents annexes qui pourraient par exemple être catégorisés comme de la façon suivante:

##### **S'informer :**

- ▣ Les textes officiels (Convention internationale des droits de l'enfant dans sa version intégrale et dans sa version simplifiée, le décret 1991 relatif à l'aide à la jeunesse, la déclaration des droits de l'homme, ...)
- ▣ Une bibliographie (non exhaustive) d'ouvrages traitant de ce sujet comme les rapports annuels du délégué général aux droits de l'enfant, le rapport alternatif des ONG, ...
- ▣ Les centres de documentation spécialisée comme celui de l'UNICEF (7500 publications en rapport direct et indirect avec les droits de l'enfant).

##### **Contacteur :**

- ▣ Des liens directs vers les services du Ministère de la Communauté française concernés par la jeunesse.
- ▣ Une liste des institutions officielles traitant des droits de l'enfant et veillant à leur respect en y incluant également des liens directs (suite à l'obtention de leur accord)

##### **Discuter :**

- ▣ Les services d'écoute et d'accueil.

##### **S'inspirer :**

- ▣ Des liens vers des sites jugés intéressants mais n'entrant pas spécifiquement dans les critères de cette recherche (voir liste non exhaustive de sites consultés durant la recherche).
- ▣ Les projets plus larges tels que « What do you think ? » (UNICEF), les conseils de participation dans les écoles, les conseils communaux d'enfants, ...

#### **7.1.5. Outils annexes à ajouter à l'inventaire**

L'évaluation des dispositifs par le groupe d'experts permettra d'établir une sorte de classement des « meilleurs » outils auquel le site WWW reprenant l'inventaire devrait permettre d'accéder directement sous forme d'un « best of » par exemple.

Dans le même ordre d'idée, des scripts pourraient être développés sur base de statistiques d'utilisation de l'inventaire, de manière à mettre en évidence un top 10 des outils les plus consultés. Il serait également possible d'y adjoindre un espace de commentaires libres proposés par les utilisateurs, leur permettant de faire apparaître leur avis et leur appréciation sur les dispositifs.

Un forum de discussion autour de l'utilisation des différents outils pourrait également être intégré. Les utilisateurs pourraient y proposer des adaptations de certains outils dans les classes ou dans un autre milieu que celui prévu au départ. Ce qui constituerait une évolution dynamique du guide de référence sans intervention coûteuse.

D'autres forums spécialisés pourraient également s'avérer intéressants. Ils permettraient d'aborder variété de thèmes liés soit au contenu de la base de données, soit au contenu de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Un forum pour les enfants, bien cadré par des professionnels, leur offrirait la possibilité de s'exprimer ou de poser des questions en rapport avec leur vécu ou avec l'actualité par exemple (toujours en lien avec la notion de droit). De cette manière, le guide accompagné de ses différentes annexes constituerait un véritable portail riche multiple, offrant une diversité d'usages sur les droits de l'enfant.

#### **7.1.6. Notions de droits et devoirs**

Peut-être faudrait-il également aborder une question qui nous est apparue au cours de la recherche : la notion de droit liée à son pendant de 'devoir'. Il semble que cela soit surtout évoqué dans les services d'aide en milieu ouvert au sein desquels il est nécessaire de faire « cohabiter » des jeunes vis-à-vis desquels il est indispensable de rappeler un certain nombre de règles ou principes de vie communautaire. Ceci peut sans



doute être élargi à bien d'autres contextes. Il nous paraît effectivement important de rappeler aux enfants et aux jeunes qu'ils ont des droits et qu'il est essentiel qu'ils soient respectés mais qu'à ceux-ci sont également liés des devoirs, qui méritent tout autant d'être respectés. Dans un cadre plus large, ces deux notions constituent la base à l'apprentissage du respect et de la citoyenneté qui sont de plus en plus présents dans les programmes scolaires et dans les chartes de vie des milieux d'accueil ou des services d'aide.

#### **7.1.7. Vers un réseau européen autour de la diffusion et de la promotion de la CIDE**

Dans un cadre beaucoup plus large, il est probable que, comme la Communauté française, les autorités compétentes d'autres pays soient également amenées à répondre à la demande du Comité des Nations Unies quant aux efforts qu'ils entreprennent afin de renforcer et rendre opérationnel leur programme de diffusion des informations concernant la CIDE. Dès lors, il pourrait être intéressant d'organiser des contacts avec ceux-ci, au niveau européen dans un premier temps, afin de partager les informations récoltées et tenter d'élaborer un réseau international d'échange d'informations autour de la problématique de la diffusion et de la formation aux droits de l'enfant.

Ceci pourrait permettre de mettre en place une interopérabilité de bases de données équivalentes à la nôtre mais réalisées dans d'autres pays, de manière à offrir la possibilité au public d'accéder très rapidement à un nombre important d'outils développés dans l'ensemble de l'espace européen.

#### **7.1.8. Diffusion de l'inventaire**

Une stratégie de diffusion du guide de référence devrait également être développée. Les personnes contactées au cours de cette recherche sont, dans leur majorité, particulièrement intéressées par ce guide et ont marqué leur souhait d'être mise au courant de son accessibilité future. Il nous semble donc important de tenir compte de ce désir, d'autant qu'il s'agit des personnes les plus concernées par la problématique des droits de l'enfant, et qui, souvent, servent également de relais de diffusion des informations issues des services du Ministère de la Communauté française. La liste de ces contacts est disponible en annexe.

Par ailleurs, comme souligné lors des réunions avec le groupe de travail, les enseignants constituent un pôle essentiel d'intervenants auprès des enfants et des jeunes. C'est pourquoi, il faudrait prévoir une diffusion large de l'inventaire auprès des écoles.

Enfin, il ne faudrait peut-être pas négliger non plus la télévision et la radio qui constituent, à l'heure actuelle, des moyens de diffusion permettant de s'adresser rapidement à un très large public. Si on ne peut bien entendu pas imaginer des spots publicitaires spécifiques pour la promotion de l'inventaire, celle-ci pourrait être intégrée à des spots plus larges visant la promotion des droits de l'enfant et du jeune. Des spots comme ceux diffusés dans le cadre de la campagne « Yapaka » nous semblent particulièrement novateurs et parlants à ce niveau.

## **7.2. Idées de développement d'outils ou d'initiatives**

Afin de répondre à l'article 42 de la convention internationale des droits de l'enfant selon lequel : « *Les États parties s'engagent à faire largement connaître les principes et les dispositions de la présente Convention, par des moyens actifs et appropriés, aux adultes comme aux enfants* », et suite à la lecture de la description des différents dispositifs de l'inventaire, quelques idées de dispositifs nouveaux nous sont apparues.

Ainsi, l'analyse du contenu de la base de données montre qu'il existe relativement peu d'idées originales, ce qui avait déjà été relevé dans l'inventaire de 2003. Il serait donc peut-être intéressant de lancer des appels de création d'outils au « grand public », ce qui permettrait peut-être de s'ouvrir à d'autres styles d'initiatives plus attrayantes pour les jeunes notamment. Lancer des concours de peinture par exemple, de films vidéo par des jeunes et pour des jeunes, d'émissions radio, des concours de dessin, de sculpture, de création de sites Internet, de poésie, d'essai, bref laisser libre cours à la créativité en imposant seulement un thème (un article précis ou la Convention dans son ensemble).

Lors de l'approche du 20 novembre, des espaces publicitaires sur les transports en commun pourraient être réservés à des œuvres sur ce thème ou à l'impression du texte de la Convention, comme par exemple sur les murs des couloirs du métro de Paris où est inscrite la Déclaration des Droits de l'Homme. Des « graffiti » sur des murs laissés à l'abandon ou sur les murs d'école, des « films autocollants » sur les immeubles représentant un symbole comme les Ministères par exemple, ... peuvent aussi constituer des initiatives originales.

Rappelons également combien, associé aux outils complémentaires évoqués plus haut et organisé autour d'un graphisme attrayant et dynamique, l'inventaire lui-même pourrait devenir en soi un outil de diffusion et de promotion des droits de l'enfant et du jeune.

Enfin, rappelons toute l'importance et l'impact des larges campagnes de diffusion portées par les médias principalement audio et télévisuels, qu'il ne faudrait pas négliger.

## 8. CONCLUSION GÉNÉRALE

Bien que les critères fixés pour ce travail soient relativement ciblés, nous avons essayé d'une part de sonder, le plus largement possible, les acteurs impliqués dans le secteur de la jeunesse et susceptibles d'être confrontés à la question des droits de l'enfant. Nous avons également apporté des modifications à la structure de la base de données ainsi qu'à la classification multicritères des dispositifs de façon à ce qu'un maximum d'information sur les dispositifs soit disponible pour les futurs utilisateurs. D'autre part, nous avons également poursuivi les recherches sur Internet.

Ce nouvel inventaire propose un relevé, le plus exhaustif possible, des dispositifs mis en place dans le cadre de l'application de l'article 42 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Il nous présente 256 outils disponibles en français et accessibles en Communauté française. Les origines de ces dispositifs sont particulièrement variées, allant des organisations de jeunesse reconnues par la communauté française aux particuliers.

La raison principale est qu'il s'agit d'un sujet et d'organisations en constante évolution. De plus, il n'existe pas, à priori, de spécificité dans les organisations, ou autres, qui produisent ce type de dispositifs.

Suite à la lecture des dispositifs que nous avons pu repérer, nous pouvons apprécier la variété des actions menées. Toutefois, nous pouvons souligner une nette majorité de dispositifs de type 'ouvrage' ainsi qu'une orientation majeure vers le milieu scolaire et donc vers les enfants. Cette analyse permet également de souligner les thèmes peu abordés pour diverses raisons.

Indépendamment du développement de la base de données, un masque de saisie a été prévu afin de permettre aux producteurs de nouveaux outils d'encoder les informations de manière informatisée. Celui-ci est, à l'heure actuelle, conçu pour que les informations transmises transitent par une adresse électronique jusqu'à ce qu'une validation des données soit fournie.

Enfin, la dernière partie de ce rapport fournit des pistes de développement futur du guide de référence ainsi que des idées de développement d'initiatives ou d'outils.

#### Annexe 4: listes (non exhaustive) de sites Internet

Au cours de la recherche sur les moteurs Internet, une série de sites ou de pages intéressants mais ne rentrant pas précisément dans les critères fixés pour la recherche a été découverte. Nous avons suggéré de créer des catégories

##### Sites posant problème

<http://www.lousonna.ch/indexcredityoung.html> (site proposant également des photos érotiques) n°349 base de données

<http://french.fundamentaltraining.net/page06.htm> (accès à un site de scientologie via recherche sur google : enfant\*+droit\*)

##### Sites intéressants

<http://croco.mediatheque-noisylesec.org/enfant/droit.htm>

[http://educaloi.qc.ca/EDU\\_Portail/00\\_Accueil/](http://educaloi.qc.ca/EDU_Portail/00_Accueil/)

[http://mairie.wanadoo.fr/bibli.lormont/liens/droits\\_enf.htm](http://mairie.wanadoo.fr/bibli.lormont/liens/droits_enf.htm)

<http://membres.lycos.fr/wwwkesakofr/home.html> (site avec jeux et questions fondamentales que se posent les enfants)

<http://pedagogie.ac-toulouse.fr/eco-lambert-castres/droitsde.htm> (des mots d'enfants sur leurs droits)

[http://portal.unesco.org/fr/ev.php@URL\\_ID=15006&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/fr/ev.php@URL_ID=15006&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)

<http://web.uvic.ca/iicrd/index.html> (en anglais)

<http://www.animation.free.fr/page39.htm>

<http://www.cdpedj.qc.ca/fr/accueil.asp?noeud1=0&noeud2=0&cle=0>

[http://www.cdp-hrc.uottawa.ca/index\\_f.html](http://www.cdp-hrc.uottawa.ca/index_f.html)

<http://www.child-abuse.com/childhouse/>

<http://www.childrensworld.org/wcpswe/frindex.asp>

[http://www.copaindumonde.org/Droits/droits\\_10droits.html](http://www.copaindumonde.org/Droits/droits_10droits.html)

<http://www.droitsdesjeunes.gouv.fr/> (site sur le droit Français en général mais à destination des jeunes dont un quizz)

<http://www.droitsenfant.com>

<http://www.droitshumains.org/korczak/08Droits.htm>

<http://www.droitspartages.net/>

<http://www.dsuper.net/~ggermain/docs/droit.html>

<http://www.enfance-et-partage.org/enfants/index.html>

<http://www.enfant-du-divorce.magic.fr/>

<http://www.fondation-enfance.org/final/fondation/index.htm>

<http://www.globalmovementforchildren.org>

<http://www.globenet.org/enfant> (site de DEI)

[http://www.ibcr.org/PAGE\\_FR/index\\_fr.shtml](http://www.ibcr.org/PAGE_FR/index_fr.shtml)

<http://www.ichrdd.ca/splash.html>

<http://www.icichildren.org/article.asp?no=10> (institut international des enfants)

<http://www.icrc.org/fre>

[http://www.infodroits.org/jeux\\_biblio.php](http://www.infodroits.org/jeux_biblio.php)

<http://www.marelle.org/> (site d'éducateurs, Lieu d'échanges entre enfants, enseignants, carrefour d'associations, d'individus)

<http://www.mes-droits-enfant.com/>

<http://www.momes.net/dictionnaire/minidossiers/vocabulaire/171199.html> (site pour enfants avec mini dossiers sur les dde, texte de la convention)

<http://www.observatoirecitoyen.be>

[http://www.observatoirecitoyen.be/breve.php3?id\\_breve=6](http://www.observatoirecitoyen.be/breve.php3?id_breve=6) (espace où s'expriment des enfants victimes)

<http://www.osde.ca/pages/accueil.htm#>

<http://www.pdhre.org/rights/children-fr.html> (people's movement for human rights education ; site sur les droits humains donc aussi les enfants mais aussi les personnes âgées ; menu en anglais mais textes en français)

<http://www.petitmonde.com/>

<http://www.reacteur.com/cgi-bin/reacteur.pl?mot1=disparition+d'enfant> (site de liens vers autres sites de disparition d'enfants)

<http://www.ricochet-jeunes.org> (portail littérature jeunesse)

<http://www.rightsofchildren.ca/> (site en anglais et en français pour la protection des dde au Canada et à l'étranger)

<http://www.savethechildren.ca/fr/index.html>

[http://www.savethechildren.ca/fr/zonedesenfants/f\\_rights.html](http://www.savethechildren.ca/fr/zonedesenfants/f_rights.html) (site sur l'aide aux enfants + zone enfants avec notamment des pages à colorier sur chaque article de la convention)

<http://www.solidarite-laique.asso.fr/enter/enter.htm>

<http://www.tapori.org>

<http://www.teljeunes.com/principal/aidezmoi.asp> (forum jeunes, lieu de parole)

[\[lasalle.org/Fra/Formation/Les\\\_droits\\\_de\\\_l'homme/Droits\\\_de\\\_l'enfant%20.htm\]\(http://www.umael-lasalle.org/Fra/Formation/Les\_droits\_de\_l'homme/Droits\_de\_l'enfant%20.htm\)](http://www.umael-</a></p></div><div data-bbox=)

<http://www.un.org/special-rep/children-armed-conflict/English/index.html>

<http://www.UNICEF.org/voy/fr/>

<http://www.webencyclo.com/dossiers/contenu/D53-000102DA.asp?IDDossier=53>

<http://www.youthplanet.org> (association européenne des conseils et parlements d'enfants et de jeunes)

<http://www.portaildemocratie.be> (espace pédagogique en construction)

<http://www.assnat.qc.ca/fra/fondationbonenfant/veille/partenaires.htm>

<http://www.jde.fr> (journal des enfants)

<http://www.lesclesjunior.com/> (hebdomadaire pour les 8/12 ans)

[www.info-presse.fr/fiches/nouvel-educateur\\_2153\\_gp.htm](http://www.info-presse.fr/fiches/nouvel-educateur_2153_gp.htm) (infos sur la revue destinée aux enseignants. Modèle Freinet)

<http://www.cafepedagogique.net> (propose des dossiers, documentation et forums pour les enseignants)

<http://www.cidj.be/index.htm> (site du centre d'information et de documentation pour jeunes)

<http://www.motives.be/> (site de promotion de la santé sur manger, dormir, bouger)

<http://www.atablecartable.be/> (site de promotion de la santé sur l'importance de bien manger. Promouvoir une meilleure alimentation à l'école)

Autres liens

**Child Focus** (110 ou +32 (0)24754499 hors Belgique) ou <http://www.childfocus.org>

**ASBL Marc et Corinne** (aide logistique aux parents d'enfants disparus)

ASBL Julie et Mélissa

**Comité « pour nos enfants »** : association de parents d'enfants victimes de pédophilie

**Computer Crime Unit** (unité de la PJ de Bruxelles qui traite les sites à caractère douteux : pédophilie...)

Ecoute Enfants : 103

Services

**CIPREA** centre provincial d'information et prévention visant le respect de l'enfant et de l'adolescent (infos et animations sur la bienveillance et le respect de l'autre)

**CNDP** centre national de documentation pédagogique (France)

Revue ou périodiques

Paradoxe (périodique des éducateurs et travailleurs sociaux)

